

**POUR LA CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION : UTILISER UN FORMULAIRE MO ASSO.
POUR UNE FIDUCIE OU UN ASSUJETTI UNIQUE A LA TVA, UTILISER UN FORMULAIRE F NE.**

La constitution d'une SARL, SELARL, société civile, société ayant une activité agricole, GIE/GEIE, doit être effectuée via le guichet unique des formalités des entreprises sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi des relances des organismes destinataires.

QUELQUES DÉFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

DÉCLARATION RELATIVE A LA PERSONNE

- 2 DÉNOMINATION :** Le nom de l'entité (le cas échéant, la raison sociale) doit être indiqué tel que figurant dans les statuts. **SIGLE :** Initiales ou premières lettres des mots composant la dénomination.
- 3 PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DE L'OBJET de l'entité :** Indiquer **exclusivement** les principales activités parmi celles énumérées dans l'objet, exercées ou non, sans toutefois recopier l'objet. Ce cadre doit être également renseigné lorsque l'entité est constituée sans début d'activité.
- 5 ADRESSE DU SIÈGE OU ADRESSE DE L'ENTITÉ :**
En cas de fusion récente de communes, il est utile d'indiquer le nom de l'ancienne commune, notamment afin de distinguer les voies homonymes au sein de la commune nouvelle.
Siège fixé au domicile du dirigeant : toute personne morale est autorisée à installer son siège au domicile de son représentant légal et y exercer une activité, sauf dispositions législatives ou stipulations contractuelles contraires.
Uniquement dans ce cas, cocher « au domicile du représentant légal dans le cadre de la domiciliation provisoire ».

DÉCLARATION RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT ET A L'ACTIVITÉ

- 8 ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT :** Précisez l'activité que vous considérez comme la plus importante. Elle déterminera votre code APE (activité principale exercée) attribué par l'Insee.
- 10 EFFECTIF SALARIÉ :** Cochez la case « oui » **uniquement si l'entité** emploie du personnel salarié relevant du régime général ou du régime agricole.
Si le dirigeant relève de la sécurité sociale pour les indépendants, il n'est pas pris en compte dans l'effectif salarié.
Dans la rubrique « la société embauche un premier salarié », cochez la case « oui » **s'il s'agit uniquement d'une première embauche.** Dans ce cas, vous devez avoir effectué une Déclaration Préalable à l'Embauche (site : www.due.urssaf.fr ou <https://monespaceprive.msa.fr>). Cette rubrique ne concerne pas le représentant légal.

DÉCLARATION RELATIVE AU REPRÉSENTANT LÉGAL ET AUTRES PERSONNES ASSURANT LE CONTRÔLE, ET PERSONNES AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER L'ENTITÉ

- 11 Doit être déclarée toute personne physique ou morale assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale.**
à **INTERCALAIRE M0' :** c'est la suite de l'imprimé M0.
- 16** Il est utilisé pour indiquer la suite des dirigeants, ainsi que les représentants et les personnes ayant le pouvoir d'engager par leur signature, à titre habituel, l'entité.

OPTION(S) FISCALE(S)

- 17** Pour vous aider à compléter ce cadre, vous pouvez consulter sur le site www.impots.gouv.fr
- Le livret fiscal du créateur d'entreprise (Accueil > Professionnel > Créer mon entreprise > J'accomplis les formalités de création > Documentation utile > Livret du créateur d'entreprise) ;
 - Le guide pratique N° 974 (BIC-BNC) (Accueil > Tapez « 974 » dans le moteur de recherche puis rubrique formulaires cliquez sur « notice 974 » ou formulaire).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 18 OBSERVATIONS :** permet de préciser une situation particulière.
- 19** Indiquez où vous souhaitez être joint : adresses postale et électronique et numéros de téléphone.